

Les partisans de l'autonomie provinciale ont sans doute été heureux d'entendre également l'honorable ministre de la Justice proclamer, abstraction faite du droit de veto, l'indépendance absolue des législatures provinciales sur les matières de leur ressort.—Nous sommes donc dans une position privilégiée, puisque nous possédons les libertés religieuse et politique dans toute leur plénitude. Par conséquent, sachons être contents de notre sort, et fermons l'oreille aux suggestions de ceux qui pourraient chercher à nous faire échanger le certain pour l'incertain. Soyons dans l'avenir justes et généreux à l'égard des protestants, comme nous l'avons été dans le passé, et nous pourrions compter de plus en plus sur leur esprit de justice.

“ Que la race canadienne française, disait Lord Dufferin en 1878, livre un combat généreux avec ses compatriotes d'origine anglaise, pour procurer plus sûrement l'avancement du bien-être moral, matériel et politique de son pays. C'est une lutte où les vaincus recueilleront des lauriers aussi purs, des avantages aussi universels que ceux qui seront le prix des vainqueurs.”

Soyons unis, et nous serons toujours forts dans la sauvegarde et la revendication de nos droits légitimes, comme le vote du Parlement Fédéral sur la question des Jésuites en est un exemple frappant.

Soyons unis, comme le sont pour le plus grand bien de la religion, le clergé séculier et les ordres religieux, et marchons à l'accomplissement de nos destinées, les yeux attachés plus que jamais sur les hommes chargés d'exercer au milieu de nous la magistrature spirituelle.

—o—

#### Les premiers chrétiens dans l'Amérique Septentrionale

Les colons catholiques de l'Amérique, pendant plusieurs siècles, furent soumis à la juridiction des évêques d'Islande et du Groënland ; et ceux-ci, d'après la Bulle du Pape Grégoire IV, étaient suffragants de

l'Archevêque de Hambourg. En 1099, ils devinrent suffragants de l'Archevêque de Lund, en vertu d'un décret du pape Urbain II ; et finalement, en 1154, ils furent subordonnés, en la même qualité, à l'Archevêque de Drouthem, en Norvège, par le pape Anastase IV ; l'histoire atteste que, de temps en temps, ils traversèrent l'Océan pour assister aux Conciles provinciaux tenus dans ces cités métropolitaines.

L'an 1276, les croisades furent prêchées en Amérique ; le denier de S. Pierre y fut recueilli et envoyé à Rome, sur l'ordre du Pape Jean XXI, et, dans la suite, à l'invitation de ses successeurs Nicolas III et Martin V. En un mot, le Catholicisme était florissant dans l'Islande et le Groënland et dans le Vinland Américain jusqu'au milieu du 16<sup>e</sup> siècle.

Quand les nations septentrionales de l'Europe eurent, en grande partie, abandonné l'Eglise romaine, le roi Christian de Danemark envoya, en 1540, des prédicateurs dans l'Amérique Danoise, pour substituer le Luthéranisme à l'ancienne foi. On inaugura cette substitution en traînant dans les pri-ions du Danemark l'un des évêques d'Islande, Augmond de Skalholt, et en décapitant l'autre, Jean Arleson de Horhm, l'an 1551.

Le peuple protesta contre le changement de religion, déclarant que ce n'était pas au roi de Danemark, mais au Souverain pontife de Rome d'enseigner ce qu'il y avait à croire.

L'adhésion à l'enseignement du Siège Romain caractérisait également les Groënlais, comme l'atteste le Pape Pie II, par une lettre écrite en 1448, dans laquelle il établit qu'ils étaient catholiques depuis six siècles. Le dernier évêque de Gardar, Vincent, fut sacré en 1537, quarante-cinq ans après la découverte de l'Amérique par Colomb, et près de cinq cents ans après l'érection de ce Siège.

Nous pouvons conclure de là que, pendant plusieurs années, le sacrifice eucharistique